



BLAYE – ESTUAIRE

SCoT de la Haute Gironde – Blaye Estuaire

BILAN DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de l'arrêt du projet de SCoT, Conseil syndical du 1^{er} août 2019



INTRODUCTION

Chapitre 1 : La concertation dans l'élaboration du SCoT : contexte juridique

Chapitre 2 : Les ambitions de la concertation dans le SCoT

Chapitre 3 : Les modalités de concertation retenues par le SCoT de la Haute Gironde
Blaye-Estuaire

Chapitre 4 : La chronologie du projet

Chapitre 5 : Les grandes étapes de la concertation

LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Chapitre 1 : Le travail sur le diagnostic

Chapitre 2 : Le travail sur le PADD

Chapitre 3 : Le travail sur le DOO

L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

LA CONCERTATION GRAND PUBLIC

Chapitre 1 : Le site internet

Chapitre 2 : Les réunions grand public

Chapitre 3 : La publicité

Chapitre 4 : L'apport de la concertation grand public et sa prise en compte

INTRODUCTION

Chapitre 1 : La concertation dans l'élaboration du SCoT : le cadre juridique

Les procédures d'élaboration et d'instruction des SCoT sont détaillées dans le Chapitre III du titre IV du Livre 1 du Code de l'Urbanisme, des articles L.143-1 au L.143-50. Le Code de l'Urbanisme demande aux établissements porteurs d'un SCoT de prévoir les dispositions relatives à la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, conformément aux articles L 103-2 à L 103-6 du même Code, et ce dès la délibération qui prescrit le schéma. La délibération doit préciser les modalités de concertation qui sont notifiées aux Personnes Publiques Associées et font l'objet de mesures de publicité. L'établissement public en charge du SCoT s'organise librement pour définir sa méthode de travail et animer les processus de décision, de concertation et d'association.

La concertation avec le public doit se dérouler durant tout le temps de l'élaboration du projet et un bilan doit en être tiré avant l'arrêt du projet, conformément aux articles précités.

Chapitre 2 : Les ambitions de la concertation

L'élaboration d'un SCoT, par son objet et les textes réglementaires qui le régissent, nécessite **une démarche co-construite et concertée**. L'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial sont ainsi associés à la construction de ce projet, du partage des éléments de diagnostic et des enjeux à la définition des ambitions et de leurs leviers de réussite.

Au nombre de ces acteurs figurent les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Chambres Consulaires, ...), les collectivités, les acteurs socio-économiques et évidemment les citoyens, dont l'implication et l'adhésion au projet sont autant d'impératifs pour garantir sa réussite et sa pérennité.

Pour garantir l'élaboration partagée du SCoT et le maintien constant du lien entre le document et ceux qui en seront les usagers, **plusieurs temps et outils de concertation sont prévus**. Répartis tout au long de la démarche, ces moments constituent autant d'occasions pour ces acteurs et la population de s'exprimer sur le SCoT.

La concertation et plus globalement la communication autour de l'élaboration du SCoT visent trois niveaux d'objectifs, à savoir de :

- Co-construction d'un document qui a pour « pierre angulaire » un projet politique partagé, qui concerne avant tout les élus du territoire qui conservent la décision finale sur le projet. Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a souhaité ouvrir plus largement la co-construction aux partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et associations du territoire via notamment le Conseil de Développement.
- Enrichissement du document avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'apporter une contribution et qui concerne les personnes publiques associées, les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques et associations du territoire,
- Communication large sur les objectifs et le contenu du SCoT, qui concerne l'ensemble des acteurs du territoire, et tout particulièrement la population.

Chapitre 3 : Les modalités de concertation retenues par le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

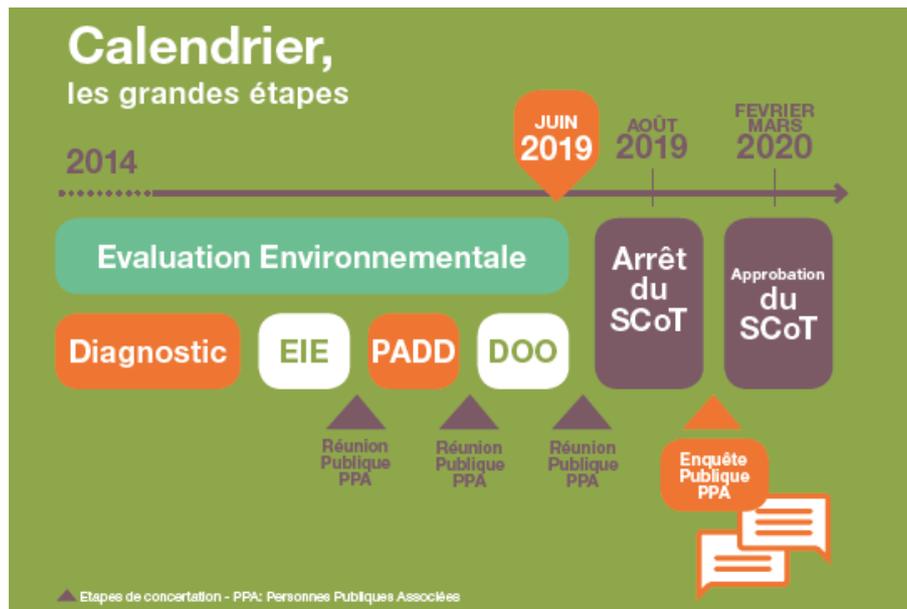
La **délibération de prescription de l'élaboration du SCoT** fixant les objectifs poursuivis par ce dernier et les modalités de concertation en date du 26 novembre 2014 propose les modalités de concertation suivantes :

- Réunions publiques d'information et d'échanges à divers moments de la procédure d'élaboration du projet de SCoT
- Site internet contenant une information sur l'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT
- Mise à disposition du public des documents relatifs à l'élaboration du projet de SCoT, et notamment du porter à connaissance de l'Etat, au siège du Syndicat Mixte aux jours et heures habituels d'ouverture du Syndicat
- Ouverture d'un registre pour permettre au public de consigner ses avis et remarques jusqu'à l'arrêt du projet du SCoT, au siège du Syndicat Mixte aux jours et heures habituels d'ouverture du Syndicat
- Information par voies de presse sur l'avancement du projet de SCoT
- Supports illustrés d'information (plaquettes d'informations, expositions) à divers moments de la procédure d'élaboration du projet de SCoT

Suite aux réductions successives de périmètre du SCoT (dissolution de la Communauté de communes de Bourg en Gironde entraînant le retrait de 8 de ses communes au 1^{er} janvier 2017 ; retrait de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde au 1^{er} janvier 2018), une nouvelle délibération du Conseil syndical du Syndicat Mixte en date du 1^{er} mars 2018 a confirmé les modalités de concertation sur le nouveau périmètre du SCoT, ramené à 36 communes et un peu moins de 36 000 habitants.

Chapitre 4 : La chronologie du projet

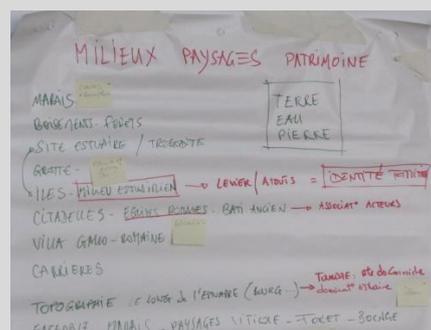




Chapitre 5 : Les grandes étapes de la concertation

Rappel : Phase d'appropriation du SCoT : de mars à juin 2013

La phase préparatoire au lancement du projet de SCoT a permis de définir collectivement les **objectifs poursuivis par le SCoT** par un travail d'informations, de co-construction sur les enjeux et de réflexion prospective à partir de scénarios de développement et d'aménagement du territoire mené entre mars et juin 2013, associant élus, membres du Conseil de Développement, acteurs socio-économiques et partenaires institutionnels. Ensuite plusieurs réunions collectives et séminaires ont permis à l'ensemble des acteurs d'échanger sur et d'appréhender l'outil de planification qu'est le SCoT.



La concertation associée spécifiquement à l'élaboration du SCoT a été engagée dès 2014 ; les mesures d'information, d'association et de concertation ont été mises en place dès le début de la démarche et se sont étalés tout le long de l'élaboration du projet de SCoT, à chaque grande phase (Diagnostic/EIE, PADD, DOO) jusqu'à son arrêt par le Syndicat Mixte le 1^{er} août 2019 (une dernière réunion publique a eu lieu le 20 juin 2019 pour échanger sur le projet de SCoT préalablement à son arrêt).

La co-construction, la concertation et l'information du public ont pris différentes formes et configurations : organisation d'entretiens collectifs et individuels, de séminaires multi-acteurs, de réunions d'élus (conférences des maires, conférences territoriales élargie des élus, réunions intercommunales, débats en conseil syndical,...), de réunions publiques et de balades contributives sur le terrain,...). Elles se sont appuyées sur différents vecteurs de communication (site internet, presse, exposition,...).

LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Le travail de co-construction du projet a été mené, pour chaque phase (diagnostic et EIE, PADD et DOO) en concertation avec les Personnes Publiques Associées, les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques et associatifs du territoire.

Chapitre 1 : Le travail sur le diagnostic

Des entretiens individuels et collectifs

Après une première phase de collecte d'informations, de données et d'études, et d'analyse pour en dégager une première vision des enjeux territoriaux, une série d'entretiens, individuels ou collectifs, prenant une connotation politique ou technique selon les interlocuteurs, sur des sujets socio-économiques et environnementaux, a été réalisée auprès d'un panel d'acteurs (élus locaux, services de l'Etat, élus et services de la Région et du Département, consulaires, club d'entreprises, conseil de développement, associations environnementales, acteurs agricoles/viticoles et forestiers, CAUE,...). Une trentaine d'entretiens individuels et collectifs ont été organisés.

Réunions collectives avec les services de l'Etat et du Département de la Gironde – 12 mai 2014

Dans le cadre de ces entretiens, deux premières réunions de travail ont été organisées pour recueillir la vision d'une partie des Personnes Publiques Associées (DDTM de la Gironde et Conseil Départemental de la Gironde) sur les principaux enjeux du territoire. Les échanges ont notamment porté sur quatre thèmes : attractivité, accueil des populations, organisation de l'espace et environnement.

Séminaire multi-acteurs sur le diagnostic et les enjeux (groupes de travail thématiques) - 25 septembre 2014

Ce séminaire avait comme objectifs de partager le diagnostic et de l'enrichir, ainsi que d'échanger sur les problématiques et enjeux du territoire. Les ateliers couvraient plusieurs thématiques regroupées au sein d'un intitulé portant à débat et confrontation de points de vue :

- « Villes dorts et vie rurale ? » (armature urbaine, démographie, offre résidentielle, équipements, services / commerces, offre culturelle)
- « Vins d'ici, eau de là ? » (viticulture, marketing territorial, identité)
- « Ressources à protéger ou à consommer ? » (environnement et paysages, ressources, risques)
- « D22 et franchissement ? » (transport et mobilité)
- « Métropolisation ou autonomisation ? » (filières économiques, ressources locales, ancrage des activités)

Réunion avec les partenaires institutionnels et acteurs de l'environnement sur l'Etat Initial de l'Environnement – 13 novembre 2014

Cette session de travail portait sur la définition de la Trame Verte et Bleue du SCoT et sur la manière de traduire le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Haute Gironde. Y ont participé des partenaires institutionnels (Département, Région, Etat, CAUE, ...), des associations environnementales, des syndicats de gestion de l'eau,...

Chapitre 2 : Le travail sur le PADD

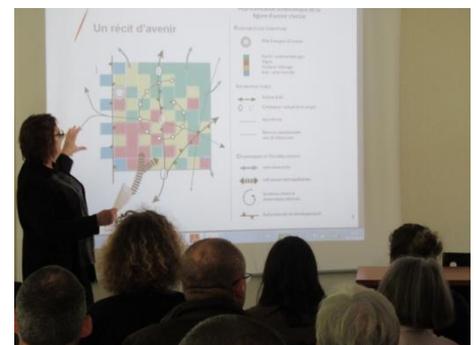
Séminaire multi-acteurs sur le PADD (accueil, mobilités, environnement) - 17 septembre 2015

Ce séminaire avait pour objectifs de décliner sur chacune des thématiques des groupes de travail (accueil, mobilités et environnement) les enjeux du SCoT, les principes sous-tendus, des questions secondaires précisant l'axe principal de travail. Des groupes de travail ont permis d'aborder trois thématiques structurantes du projet du SCoT : l'accueil territorial et les vocations économiques (intégration du territoire aux dynamiques métropolitaines, soutien à l'armature urbaine), les mobilités renouvelées (meilleure intégration dans les flux métropolitains, régionaux, nationaux, mobilités quotidiennes, accessibilité aux personnes non motorisées, mobilités de qualité sur le territoire) et la valorisation des ressources (un territoire d'innovations, tourisme patrimonial et éco-tourisme comme axe de développement territorial).

Deuxième séminaire multi-acteurs sur le PADD - 8 octobre 2015

Un deuxième séminaire sur le PADD a été organisé pour approfondir les enjeux et problématiques abordés lors du premier en septembre. Des ateliers se sont tenus sur les thèmes suivants, dans une logique d'approche croisant volontairement les enjeux :

- Accueil, armature et environnement : des dynamiques croisées à stabiliser
- Economie, innovation et mobilité : une combinaison de choix à faire.



Atelier de travail restreint sur les objectifs chiffrés du PADD -18 mars 2016

L'élaboration du PADD a permis de soulever une problématique particulière autour des objectifs chiffrés. Afin de pouvoir progresser dans la détermination de ses objectifs et de les partager, un atelier spécifique a été mis en place à destination des élus et des techniciens des Communautés de communes. Cet atelier avait ainsi trois objectifs : déterminer collectivement les objectifs chiffrés du PADD en matière de développement démographique et de production de logements, expliciter les liens entre le niveau de renouvellement urbain, la consommation d'espaces et la densification du tissu urbain, et pré-identifier les secteurs à cibler en matière de potentiel de densification (exigence de la loi ALUR).

Réunions territoriales de présentation du PADD à l'ensemble des maires et adjoints dans chacune des Communautés de commune concernées - 24 novembre 2016

Ces réunions territoriales ont eu pour objectifs de faire un point sur l'état d'avancement du SCoT et donner les perspectives calendaires pour la poursuite de l'élaboration du document. Le PADD a pu être présenté à l'ensemble des maires dans chacune des communautés de commune concernées. Les élus des communes et des EPCI ont été invités à formuler des observations et de nouvelles propositions.

Lors de la réunion territoriale à Cagnac, les thématiques abordées au moment des échanges ont été notamment l'importance du renforcement des centralités et la diversification des typologies de logements.

Lors de la réunion territoriale à Reignac, les thématiques abordées au moment des échanges ont été notamment relatives au développement de l'économie résidentielle liée à l'implantation de seniors, à l'attractivité du territoire grâce à des vecteurs aussi différents que l'amélioration et la valorisation de l'offre de loisirs et culturelle, l'amélioration du système de transports. La finalité formulée par les participants a été la captation de nouvelles populations sur le territoire.

Séminaire multi-acteurs de reprise du diagnostic et des orientations du PADD – 30 novembre 2017

Pour prendre en compte les modifications successives du périmètre de SCoT, un séminaire de travail a été mis en place afin de préciser les modifications substantielles à effectuer sur le diagnostic, de se réinterroger en particulier sur les enjeux et leurs évolutions, et de poser les bases pour la définition des orientations du PADD. Cet atelier a réuni des élus, des acteurs du territoire et des partenaires (représentants des services de l'Etat, Département, Chambres consulaires, ...). Les participants ont été invités à travailler en sous-groupe sur leurs thématiques de prédilection :

- Ateliers 1 : Logement, services et urbanisme : quels enjeux et quelles ambitions ?
- Ateliers 2 : Développement économique et emploi : Atouts et opportunités, quelle stratégie différenciante pour le territoire ?
- Ateliers 3 : Défi environnemental et climatique : quelles opportunités et quelles réponses ?

Séminaire multi-acteurs de reprise du PADD - 16 janvier 2018

Dans la continuité du travail réalisé en novembre, de nouveaux ateliers thématiques entre élus, partenaires et acteurs du territoire ont été organisés pour présenter et partager les principes du PADD, décliner les orientations en objectifs et spatialiser le projet.



Les thématiques portaient sur les ressources environnementales qui structurent le territoire et conditionnent son avenir (milieux naturels, ressources locales, adaptation au changement climatique, économie touristique), l'armature humaine et urbaine qui s'inscrit dans son environnement et participe au développement économique du territoire (confortement de l'armature urbaine, offre culturelle, mobilités quotidiennes).

Rencontre territoriale de partage et de consolidation du PADD avec les élus – 1er mars 2018

Les objectifs de cette rencontre territoriale étaient de porter à la connaissance des élus de l'ensemble du périmètre l'état d'avancement du SCoT, de présenter et partager le projet du PADD et de débattre des orientations et des objectifs pour les consolider.

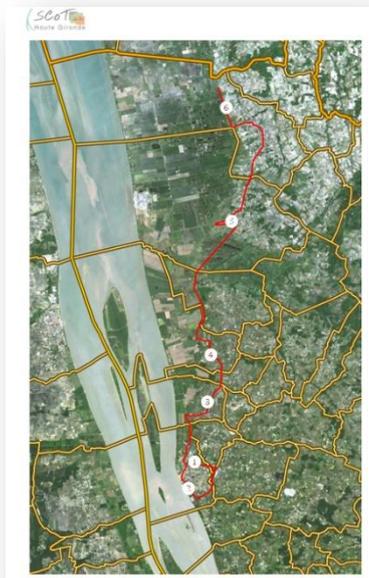
Chapitre 3 : Le travail sur le DOO

Balades territoriales pour concrétiser les orientations du DOO – janvier à mai 2018

Des balades territoriales en bus sur une journée ou des demi-journées, ouvertes aux élus, PPA et partenaires institutionnels, ont été organisées sur différents thèmes. Elles ont permis de percevoir la grande diversité des paysages, avec les ensembles homogènes et les espaces morcelés, le relief, les éléments patrimoniaux remarquables (bâties et naturels).

Une première balade a permis de définir et d'affiner les applications de la « loi Littoral » sur le territoire du SCoT au regard du cadre réglementaire et de travailler *in situ* sur la délimitation des espaces proches du rivage et d'en appréhender les principes (distance au rivage, notion de covisibilité, continuité et homogénéité des espaces), sur la qualification de certains espaces emblématiques (espaces naturels remarquables, bande des 100 mètres,...) ainsi que sur la notion « d'agglomération », de « villages » et de « hameaux » - notion supprimée par la loi ELAN.

Séance plénière avant le départ en bus



Parcours en bus et points d'étapes / Journée Littoral



En mai 2018, d'autres balades ont permis d'appréhender de manière concrète la matérialisation des principes d'aménagement du SCoT sur le territoire en lien avec les axes stratégiques du PADD et d'accompagner l'élaboration du DOO par un travail *in situ* de définitions des prescriptions et recommandations. Chaque balade a permis d'aborder plusieurs thématiques du PADD devant se traduire dans le DOO, avec des étapes selon les différents types d'espaces visités.

La première a porté sur le thème « SCoT et espaces de développement économique et d'animation locale » le 2 mai, la seconde sur « SCoT et formes urbaines, performances environnementales et cadre de vie » le 14 mai.



Des formes urbaines pour revitaliser et consommer moins d'espaces



Densification ou extension ?



Des formes urbaines pour revitaliser et consommer moins d'espaces...

Le document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) : Qu'est-ce que c'est ?

- Traduction réglementaire et spatiale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Contient des orientations de différentes natures (prescriptions et recommandations) et de différentes formes (lignes, cartographiques)
- Constitue le document opposable aux documents de rangs inférieurs (PLU(i), PLH, PDU, PACT, ZAC...)
- Doit être clair dans sa rédaction et les choix opérés (prescriptions, recommandations) afin d'éviter toute ambiguïté et litige potentiel. Il doit être hiérarchisé afin de faciliter sa mise en œuvre

Le D.O.O traduit :

- La **localisation / délimitation** des espaces et sites naturels ou urbains à protéger, au sein de cartes notamment
- Les **principes de la politique d'urbanisme et d'aménagement**
 - o Les modes de protection/valorisation de la biodiversité, des continuités écologiques ou des espaces agricoles et urbains
 - o Les **objectifs chiffrés de consommation d'espace par grands secteurs et de densités minimales de construction**
 - o Les **secteurs où l'urbanisation doit se faire sous certaines conditions** (performance énergétique, optimisation foncière, non concurrence avec le centre-ville, création d'espaces verts)
 - o La **localisation préférentielle des projets d'équipements et services**
 - o Les **objectifs à atteindre en termes de qualité de l'architecture et du respect des paysages**
- Les **objectifs et les principes de la politique de l'habitat**
 - o La **répartition des nouveaux logements à produire avec une indication sur les grands types**
 - o Les **objectifs d'accessibilité et de réhabilitation de parc de logements sociaux public ou privé**
- Les **grandes orientations de la politique des transports**
 - o Les **grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs**
 - o Les **obligations en matière de stationnement (voiture, mode doux...)**
- Les **grandes orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal, et notamment la localisation préférentielle des commerces**
- La **localisation des coupures d'urbanisation, des espaces remarquables, des espaces où l'urbanisation est limitée (notamment au fait de leur proximité au littoral estuarien)**

Elaboration du D.O.O

Balade territoriale - Support de contribution

SCoT et formes urbaines, performances environnementales et cadre de vie

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) : Qu'est-ce que c'est ?

- Traduction réglementaire et spatiale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Contient des orientations de différentes natures (prescriptions et recommandations) et de différentes formes (lignes, cartographiques)
- Constitue le document opposable aux documents de rangs inférieurs (PLU(i), PLH, PDU, PACT, ZAC...)
- Doit être clair dans sa rédaction et les choix opérés (prescriptions, recommandations) afin d'éviter toute ambiguïté et litige potentiel. Il doit être hiérarchisé afin de faciliter sa mise en œuvre

Le D.O.O traduit :

- La **localisation / délimitation** des espaces et sites naturels ou urbains à protéger, au sein de cartes notamment
- Les **principes de la politique d'urbanisme et d'aménagement**
 - o Les modes de protection/valorisation de la biodiversité, des continuités écologiques ou des espaces agricoles et urbains
 - o Les **objectifs chiffrés de consommation d'espace par grands secteurs et de densités minimales de construction**
 - o Les **secteurs où l'urbanisation doit se faire sous certaines conditions** (performance énergétique, optimisation foncière, non concurrence avec le centre-ville, création d'espaces verts)
 - o La **localisation préférentielle des projets d'équipements et services**
 - o Les **objectifs à atteindre en termes de qualité de l'architecture et du respect des paysages**
- Les **objectifs et les principes de la politique de l'habitat**
 - o La **répartition des nouveaux logements à produire avec une indication sur les grands types**
 - o Les **objectifs d'accessibilité et de réhabilitation de parc de logements sociaux public ou privé**
- Les **grandes orientations de la politique des transports**
 - o Les **grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs**
 - o Les **obligations en matière de stationnement (voiture, mode doux...)**
- Les **grandes orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal, et notamment la localisation préférentielle des commerces**
- La **localisation des coupures d'urbanisation, des espaces remarquables, des espaces où l'urbanisation est limitée (notamment au fait de leur proximité au littoral estuarien)**

Séminaires multi-acteurs de travail sur les prescriptions et recommandations du DOO - 30 mai et 18 juin 2018

Ce séminaire avait comme objectifs de travailler sur les prescriptions et recommandations à établir sur les grandes thématiques du DOO, en repartant de la matière collectée lors des balades in-situ des 2 et 14 mai, dans le but de rechercher un consensus plus large que les seuls participants aux balades.



Le séminaire a permis d'aborder des thématiques comme les espaces de développement économique et d'animation locale (zones d'activités économiques, de commerces, espaces agricoles et viticoles), les formes urbaines et le cadre de vie (polarités et consommation d'espace, densités et typologie des formes urbaines, principes d'aménagement urbain, paysages et lieux de patrimoine), et enfin les performances environnementales et énergétiques (principes généraux, énergie, risques, eau, déchets). Chaque thématique faisait l'objet d'un groupe de travail pour réfléchir et alimenter les objectifs réglementaires faisant encore l'objet de débat à l'issue des balades territoriales. Un temps de réflexion en commun sur les objectifs a permis de clore la séance.

Pour poursuivre les travaux inachevés, un second séminaire s'est tenu le 18 juin, avec une restitution des principaux enseignements des premières étapes de concertation dans le cadre de l'élaboration du DOO (balades territoriales, séminaire du 30 mai) et des échanges sur les contributions complémentaires et les propositions qui demandaient encore à être précisées.

Conférences des Maires

Près d'une dizaine de Conférence des Maires, ouvertes aux adjoints concernés par les sujets abordés, ont été organisées depuis la dernière modification du périmètre, en 2018 et 2019, pour permettre un suivi rapproché dans le temps de la rédaction du PADD et du DOO du SCoT.

Une conférence élargie s'est tenue le 11 juin 2019 pour présenter à l'ensemble des élus du périmètre le projet de SCoT, avant son arrêt.

L'association des Personnes Publiques Associées (PPA)

En sus des temps de co-construction, auxquelles les Personnes Publiques Associées participaient aux côtés des élus, des partenaires, des acteurs socio-économiques et associations du territoire, comme la loi le demande, les Personnes Publiques Associées ont été consultées dans le cadre de réunions spécifiques aux différentes étapes d'élaboration du SCoT pour qu'elles puissent apporter leur contribution au document. Certaines Personnes Publiques associées ont pu apporter leur contribution sous forme écrite à différentes étapes du processus d'élaboration du SCoT.

Réunion avec les Personnes Publiques Associées pour la présentation du diagnostic et des scénarios - 9 juillet 2015

Cette réunion avait pour objectifs de présenter les éléments de diagnostic, les enjeux et tendances du territoire, les figures d'avenir et les lignes de force en vue de l'élaboration du PADD et de différents scénarii pour l'avenir du territoire. Le calendrier de travail pour l'élaboration du PADD a également été présenté.

Réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le PADD – 8 décembre 2016

Cette réunion avait le double objectif de faire un point sur l'avancement du SCoT, sa procédure et de faire partager le projet du PADD aux Personnes Publiques Associées. Au vu de l'évolution des périmètres administratifs, le président a rappelé que le projet de SCoT s'inscrit dans une démarche itérative, construite progressivement avec les partenaires.

Elle a été le lieu d'un débat sur les thématiques des mobilités, de l'agriculture et de la viticulture, de l'environnement, des influences externes (en particulier, la complémentarité entre les SCoT pour avoir un axe de développement local qui soutienne un maillage de centralités et favorise le désenclavement). L'échangeur de Saint-Christoly de Blaye est apparu comme un élément important dans un projet global de transports pour le territoire. L'eau est également apparue comme un enjeu à intégrer davantage au SCoT. Enfin, le maintien d'un équilibre entre le développement résidentiel et les activités agricoles, dans un objectif de limiter la consommation foncière, est également revenu comme un enjeu prioritaire.



Réunion spécifique avec les SCoT limitrophes – 15 décembre 2017

Le Syndicat Mixte a souhaité réunir les établissements publics porteurs de SCoT situés à proximité de son périmètre, pour les tenir informés de l'évolution de son nouveau périmètre et continuer à les associer à la poursuite de l'élaboration du schéma.

Cette réunion avait pour objet d'échanger sur les enjeux partagés et les interactions entre les territoires.

Réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées de la nouvelle version du PADD suite aux changements de périmètre - 18 mars 2018

Le projet de nouvelle version du PADD a été présenté aux PPA avant que le Conseil syndical débattenne sur les orientations générales de ce dernier et que les travaux sur le DOO soient engagés.

Réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées de la nouvelle version du PADD suite aux observations de l'Etat – 11 février 2019

Cette réunion a porté sur les modifications apportées au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCoT, suite à des observations formulées par l'Etat sur le projet.

Réunions de travail avec les Personnes Publiques Associées sur un avant-projet de DOO – 19 mars 2019

A l'occasion d'une journée entière, décomposée en trois réunions de travail, l'avant-projet du DOO a été abordé successivement avec les PPA selon trois grandes thématiques : Loi littoral, Environnement et Armature urbaine.

Réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées du projet de SCoT avant arrêt - 20 juin 2019

Cette nouvelle réunion avec les Personnes Publiques Associées avait comme objectifs de rappeler le cadre général du projet, de porter à la connaissance des PPA les évolutions du DOO depuis les réunions de travail du 19 mars 2019, de recueillir leurs observations et demandes de modifications, et enfin de faire le point sur le calendrier en vue de l'arrêt du projet.

LA CONCERTATION GRAND PUBLIC

Chapitre 1 : Le site internet

Un site internet dédié au SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été mis en ligne en 2015 pour présenter au public l'objet « SCoT » de manière générale, et plus spécifiquement la démarche et le projet du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Il comprend différentes rubriques : « Qu'est-ce qu'un SCoT ? », « Notre démarche », « Notre projet de SCoT », « Actualités et infos » et enfin « Espace partenaires ».

La page d'accueil affiche le mot du Président avec le slogan fédérateur du SCoT présent sur toutes les autres pages du site : « Ne pas subir les dynamiques ». La fiche contact faisant figurer les informations pratiques du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire est visible dès cette page d'accueil et figure sur toutes les autres pages du site.

Une carte du territoire est présente sur toutes les pages du site.

Les comptes-rendus et présentations des différentes réunions, les documents constitutifs du SCoT sont téléchargeables sur le site dans la rubrique « Actualités et Infos/Documents en libre téléchargement » ou dans les rubriques dédiées.

Dans la rubrique « Actualités », les réunions publiques de concertation étaient annoncées.

SCOT Haute Gironde

ACCUEIL | QU'EST-CE QU'UN SCOT? | NOTRE DÉMARCHE | NOTRE PROJET DE SCOT | ACTUALITÉS ET INFOS | ESPACE PARTENAIRES

"Ne pas subir les dynamiques"

Le Scot du Président

Recherche...

Subir... ou choisir notre avenir

Le devenir d'un territoire se pose bien souvent en ces termes pour les élus locaux que nous sommes, dès lors que nous nous projetons dans le futur et souhaitons agir avec efficacité pour la préservation de notre environnement, l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens et le développement de l'économie locale.

Notre schéma de Cohérence Territoriale est en ce sens un document essentiel. Il planifie l'aménagement et le développement de notre territoire pour les 20 prochaines années. Il détermine l'ensemble des politiques que nous souhaitons collectivement mettre en œuvre pour répondre aux attentes des habitants, associations et entreprises en matière de mobilité, d'habitat, d'équipements, de services, d'activités économiques et d'environnement. Son élaboration nous impose un réel exercice de prospective à moyen et long terme qui n'est pas toujours simple dans une société en mouvement permanent, dans un contexte de concurrence accrue entre territoires.

Nous arrivons à une étape clé de notre SCOT : le Projet d'aménagement et de Développement Durables. C'est le projet politique que nous avons construit ensemble depuis 2014 en concertation avec les partenaires, les acteurs et la population de notre territoire.

Le Code de l'urbanisme prévoit à ce stade de la procédure d'élaboration du SCOT un débat entre élus sur les choix opérés et les ambitions portées par le PADD.

Nous devons aborder ce moment avec lucidité et ouverture d'esprit. Sur un territoire de 36 000 habitants, 36 communes et 2 Communautés de communes, il est absolument normal que différents avis se fassent entendre sur certains sujets sensibles. Ce sont ces différents avis de points de vue qui font la richesse d'un projet et participent, une fois débattus, à son acceptation par le plus grand nombre.

Il nous faut aussi l'aborder avec solidarité et ambition. Notre territoire dispose d'atouts et d'opportunités qu'il nous faut convertir en projet. Ce destin commun ne peut se concevoir qu'au bénéfice de tous. Il s'appuie sur trois fondamentaux : une identité plurielle (ruralisme, viticole, industrielle et métropolitaine), un positionnement favorable proche de Bordeaux et une richesse environnementale à préserver et valoriser pour répondre au défi écologique et climatique.

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACT DU SYNDICAT MIXTE

Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde
Maison des Services au Public
33, rue des Mages - BP124
33391 BLAYE cedex
Tel : 05 57 42 66 90
Fax : 05 57 42 66 91
contact@scot-hautegironde.fr

ACTUALITÉS

Ratifier le rapport de la présentation de la Réunion publique de présentation du projet de SCOT du 20 Juin 2019

Réunion Publique sur le PADD, Lundi 11 Février 2019 à 18h

Page d'accueil du site internet : <http://scot-hautegironde.fr/>



Page du site internet présentant les temps de la concertation :

<http://scot-hautegironde.fr/presentation-des-temps-de-concertation-objectifs-dates-et-lieux/>

Chapitre 2 : Les réunions publiques

4 réunions publiques ont été organisées à différentes étapes au cours de l'élaboration du SCoT. Ces réunions ont été annoncées à la population par voie de presse (journaux locaux : le quotidien « Sud-Ouest » Edition Haute Gironde et l'hebdomadaire « Haute Gironde »).

Les principaux sujets abordés et apports de la concertation grand public sont évoqués ci-dessous dans la présentation de chaque réunion publique.

Réunion publique de présentation de l'état des lieux, des enjeux et propositions d'orientations du PADD - 8 décembre 2016

Cette réunion publique a eu pour objectifs de rappeler le cadre de la démarche : ce qu'est la procédure d'élaboration d'un SCoT, les étapes déjà réalisées et les possibilités de contributions offertes par la concertation.



Et la concertation dans tout ça ?



- Des réunions tout public à divers moments de la procédure d'élaboration
- Des articles dans la presse et un site internet dédié : <http://scot-hautegironde.fr/>
- Des panneaux d'exposition et la mise à disposition des documents
- Des registres de concertation
- La participation de la société civile organisée aux ateliers avec les élus
- La possibilité d'envoyer mail et courrier :

contact@pays-hautegironde.fr Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde
 Maison des Services au Public
 32, rue des Maçons - BP134
 33391 BLAYE cedex

Extrait du support et assemblée de la réunion publique du 8 décembre 2016

Les grands enjeux du territoire dégagés à l'issue de la phase d'état des lieux des caractéristiques, atouts, faiblesses et potentialités de la Haute Gironde ont été présentés au public. Les participants ont pu formuler des observations et des propositions pour préciser, enrichir et compléter les propositions d'orientations qui en découlaient afin de répondre aux enjeux et aux défis du territoire dans les 20 ans à venir, dans l'optique du Projet d'Aménagement et de Développement Territorial.

Trente-six personnes étaient présentes, parmi lesquelles des habitants, associations et acteurs socio-économiques territoriales.

Les avis et remarques des participants, aussi bien au regard des éléments de diagnostic que des orientations du PADD, ont pu être pris en compte (cf. compte-rendu joint à titre d'exemple).

Il a d'abord été question du diagnostic qui a été présenté à travers quelques thématiques structurantes comme le développement urbain, l'attractivité économique, les risques naturels, les déplacements, la trame verte et bleue et les activités de loisirs.

La réunion a donné lieu à la présentation préalable des objectifs de développement transversaux (réactions sur l'accueil et la question du maintien de l'identité rurale du territoire face à la pression démographique bordelaise) et des trois orientations d'aménagement et de développement, entrecoupée de temps d'échanges. La première orientation a abordé l'organisation multipolaire de la Haute Gironde intégrée à son environnement et à ses fonctions. Les participants ont notamment réagi en faisant valoir le besoin de davantage de collaboration ambitieuse avec les territoires limitrophes. La deuxième orientation portait sur la nécessaire création de richesses sur l'espace du SCoT fondée sur une identité rurale renforcée autour de ses avantages comparatifs, à laquelle les participants ont fait valoir l'importance de valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux dans une optique d'attractivité du territoire. La troisième orientation mettait en avant le besoin de concilier le développement de la Haute Gironde avec les exigences environnementales, à laquelle les participants ont voulu ajouter la problématique de santé publique que pose l'utilisation des pesticides dans les activités agricoles et viticoles.



Photo de la réunion publique du 8 décembre 2016

Réunion publique de présentation des orientations et des objectifs du PADD - 20 mars 2018

Cette réunion publique a eu pour objectifs de présenter les deux évolutions successives du périmètre du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire ainsi que de rappeler ce qu'est la procédure d'élaboration d'un SCoT, les étapes réalisées pour adapter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables à l'évolution du périmètre du SCoT. Il a été l'occasion de rappeler au public les grands enjeux du territoire dégagés à l'issue de la phase de réactualisation du diagnostic en fin d'année 2017. A l'issue de la présentation des éléments de projets du PADD proposés pour répondre aux enjeux et aux défis du territoire dans les 20 ans à venir, le public a été invité à formuler des observations et des propositions.

Une quarantaine de personnes étaient présentes parmi lesquelles des habitants, associations et acteurs socio-économiques du territoire.

Les participants ont exprimé plusieurs remarques sur la première orientation portant sur les ressources environnementales. Soucieux d'articuler la préservation du paysage à une qualité de vie, certains participants ont exprimé des inquiétudes à propos du développement éolien.

La deuxième orientation se fondait sur un développement économique équilibré et intégré, basé sur l'excellence des filières valorisant les ressources territoriales. Les participants se sont exprimés en faveur de l'amélioration des conditions cadres du développement économique par les conditions de mobilités (la route par l'échangeur, le rail en ouvrant de nouveau la portion entre Saint-Mariens et Blaye, le bus dont l'offre est insuffisante en semaine et inexistante le week-end).

La troisième orientation portait sur l'armature humaine et urbaine qui s'inscrit dans son environnement et accompagne le développement économique du territoire, sur laquelle il a été exprimé la nécessité d'améliorer les conditions d'hébergement des actifs et des ménages et le besoin de mieux prendre en compte les aménagements pour les modes doux (vélos et piétons).



Photos de la réunion publique du 20 mars 2018

Réunion publique de présentation du nouveau PADD – 11 février 2019 à Blaye

Cette réunion avait pour objectif de présenter le PADD dans sa nouvelle version suite aux observations de l'Etat, avant que le Conseil syndical ne débattenne à nouveau sur ses orientations générales.

Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette réunion.



Réunion publique de présentation du DOO - 20 juin 2019 à Blaye

La réunion publique du 20 juin 2019 a été l'occasion de présenter à nouveau le projet de SCoT, d'échanger sur son contenu avant son « arrêt » par le Syndicat Mixte et de faire le point sur le calendrier.

Une quarantaine de personnes étaient présentes parmi lesquelles des habitants, associations et acteurs socio-économiques du territoire.

La présentation est revenue rapidement sur les grands enjeux du diagnostic, les fondamentaux du projet et les orientations du PADD pour y parvenir. L'enjeu a été principalement de présenter le DOO autour de 4 ambitions :

- Ambition d'accueil et de développement,
- Ambition écologie et énergétique,
- Ambition économique,
- Ambition de qualité de vie.

Le public présent a particulièrement évoqué les enjeux de mobilité, notamment d'amélioration de l'accessibilité à la métropole bordelaise au moyen du projet de réouverture de la ligne ferrée Blaye-St Mariens, les enjeux d'habitat et d'hébergement, en particulier en lien avec l'objectif d'accueil de jeunes ménages, le développement de l'offre de formation, la question de l'évolution de la centrale nucléaire et des projets connexes (éoliens, maraîchage, ferme solaire, etc.), les enjeux de développement urbain, de densification et d'accueil de populations nouvelles.



Photo de la réunion publique du 20 juin 2019

Chapitre 3 : La publicité

Différents supports illustrés ont été utilisés afin d'informer les élus, les acteurs socio-économiques du territoire et la population sur la démarche d'élaboration du SCoT.

Une seconde plaquette a été réalisée en avril 2018 dans un format identique pour présenter le projet du PADD (« Quel avenir choisi pour la Haute Gironde en 2040 ? »), ses objectifs et orientations (« Le parti d'aménagement »).

Le PADD : Quel avenir choisi pour la Haute Gironde en 2040 ?

L'avenir choisi s'appuie sur les forces et les opportunités du territoire :

- Un territoire au caractère résolument estuarien**
Milieu naturel d'une richesse exceptionnelle et d'une très grande qualité paysagère. L'estuaire de la Gironde constitue un levier de développement touristique et résidentiel de premier plan. Il représente également un support de mobilité à mieux exploiter pour faciliter l'accès à la métropole et aux territoires voisins. Il tient une place prépondérante au sein du projet de territoire choisi.
- A forte ambition économique**
La Haute Gironde entend tirer parti de son positionnement et défendre un développement économique valorisant les ressources territoriales, équilibré et intégré, basé sur ses filières d'excellence anciennes et émergentes (viticulture, agriculture, industrie de l'énergie, tourisme, services...).
- Une haute qualité de vie**
Le projet de SCoT porte des principes d'aménagement forts pour préserver la qualité paysagère et les ressources naturelles du territoire, consolider son armature urbaine équilibrée et ancrée sur des centralités de niveaux différents, être en capacité de répondre aux besoins en services et équipements de ses habitants, de ses entreprises et des touristes.
- Aux portes de la métropole bordelaise**
La mobilité, facile à la métropole et aux territoires limitrophes est au cœur du projet. Des coopérations et des synergies sont à développer avec ces territoires, dans ce domaine et dans beaucoup d'autres (tourisme, énergie...).

Le PADD exprime le scénario choisi du territoire. Il s'appuie pour cela sur trois fondamentaux : tirer parti du positionnement, relever le défi environnemental et climatique, porter un projet ambitieux au service d'une identité plurielle.



« Mettre le territoire en mouvement »

En 2040

- Objectifs à atteindre
- 47 600 habitants
- 18 000 emplois
- 50% de consommation foncière

Le PADD : Le parti d'aménagement

Pour répondre aux défis posés, le PADD fixe les objectifs suivants :

- 1/ Des ressources environnementales qui structurent le territoire et conditionnent son développement dans l'avenir**
 - Préserver les paysages et les milieux naturels et amplifier leurs services rendus
 - Gérer responsablement les ressources et développer leur potentiel de valorisation
 - Atténuer les émissions de Gaz à effet de serre et s'adapter à la nouvelle donne climatique
- 2/ Un développement économique équilibré et intégré, basé sur l'excellence des filières valorisant les ressources territoriales**
 - Développer l'économie des ressources et des services
 - Développer l'économie touristique en structurant les filières locales
 - Améliorer les conditions cadres du développement
- 3/ Une armature urbaine et humaine qui s'inscrit dans son environnement et accompagne le développement économique du territoire**
 - Consolider l'armature urbaine de proximité
 - Développer un maillage de services et de commerces dynamiques et polarisés
 - Renforcer la qualité du cadre de vie et développer un nouvel art de vivre

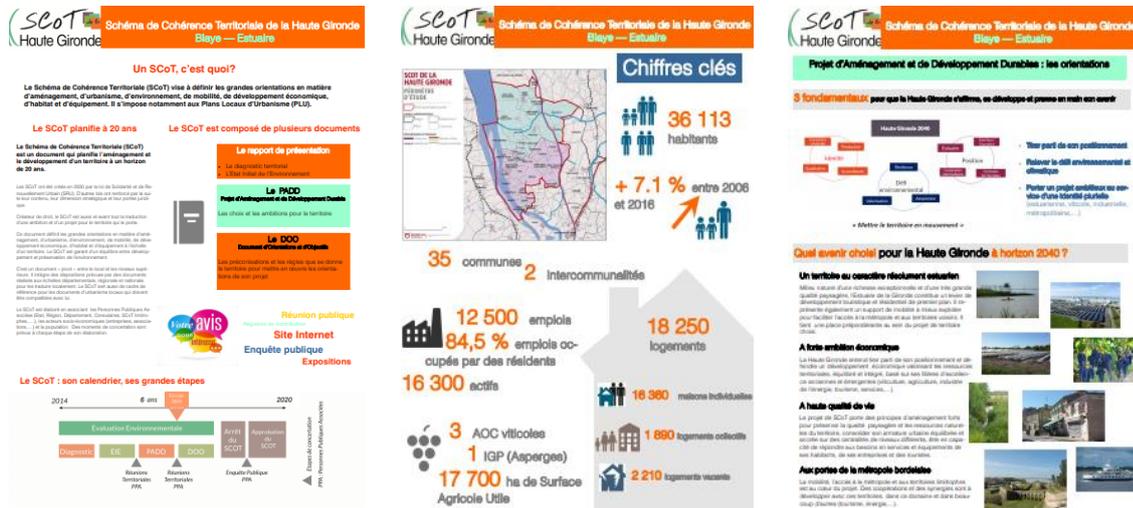
Des expositions

Des **affiches** ont été réalisées pour communiquer autour de l'élaboration du SCoT de la Haute Gironde. Une première affiche a été réalisée en 2016 sur l'ancien périmètre du SCoT incluant les Communautés de communes de Bourg en Gironde et Latitude Nord Gironde. Elle abordait particulièrement le diagnostic territorial (positionnement et identité, profil sociodémographique différenciée, habitat et consommation d'espaces, transport et mobilités, commerces et services, économie et emploi) ainsi que l'état initial de l'environnement (EIE), et présentait les enjeux environnementaux identifiés dans le SCoT (voir ci-dessous).



1^{er} panneau réalisé en 2016 sur l'ancien périmètre

Les évolutions successives de périmètre en 2017, puis 2018, ont nécessité de reprendre tous les documents constitutifs du SCoT élaborés jusque là. Une exposition provisoire a été réalisée en interne en 2018 pour être adapté au nouveau périmètre et présenter le nouveau PADD. Elle comprenait 6 panneaux en format A3, dont 3 panneaux reprenant les trois cartes stratégiques du PADD. Ces affiches étaient exposées lors des réunions de co-construction et de concertation avec les acteurs socio-économiques, les associations et la population.



L'exposition a été complétée en mai 2019 par des éléments sur le DOO en cours d'élaboration (les règles à mettre en place et les moyens que l'on se donne pour atteindre les ambitions d'aménagement et de développement que l'on s'est fixés dans le PADD). Le Syndicat Mixte a eu recours à une agence de communication pour concevoir entièrement cette nouvelle exposition.

L'exposition a été réalisée sur deux types de supports et formats différents :

- Un support « papier », sous la forme d'un jeu de 4 affiches au format A2.
- Un support « kakémono », sous la forme d'un jeu de 4 kakémons.

L'exposition en format « kakémons » est utilisée lors des réunions animées par le Syndicat Mixte.



Panneaux d'exposition lors de la réunion publique en mairie de Blaye en juin 2019

L'exposition sous format « kakémonos » est mise en place depuis juillet aux Maisons des services au Public de Blaye et Saint-Ciers-sur-Gironde, ainsi qu'au cinéma de Blaye.

L'exposition sous format « affiches papier » a été mise en place dans les 35 communes du périmètre, dans les mairies ou des lieux accueillant du public.

Ces expositions resteront dans la mesure du possible accessibles au public dans ces lieux jusqu'à l'approbation du SCoT prévu en mars 2020, et notamment pendant la période d'enquête publique prévue à la procédure d'élaboration du SCoT à l'automne 2019.

L'exposition sera mise en place sur les lieux de permanences du Commissaire-Enquêteur qui sera nommé pour recueillir les avis de la population et autres tiers sur le projet de SCoT dans le cadre de l'enquête publique prévue à la procédure d'élaboration de SCoT.

L'exposition est en téléchargement sur le site Internet du SCoT et est ainsi accessible au grand public en format numérique.

- **Registre de concertation du public**

Conformément à la délibération confirmant les objectifs poursuivis par le SCoT et fixant les modalités de concertation, un registre accompagné d'un dossier de concertation du public (documents constitutifs du SCoT, Porter à connaissance de l'Etat, notes d'enjeux du Département, 4 pages SCoT...) a été ouvert en septembre 2015 au public au siège du Syndicat Mixte, aux jours et horaires d'ouverture du Syndicat, pour recueillir les observations et questionnements sur le projet de SCoT.

Aucune remarque n'a été enregistrée sur ces registres.



Des acteurs socio-économiques et associations du territoire, non Personnes Publiques Associées, ont adressé directement au Syndicat Mixte des observations écrites (courrier, mail,...) : Syndicats Viticoles des Blaye Côtes de Bordeaux et des Côtes de Bourg/CIVB, Amicale des usagers du train, GRDF, EDF,...

- **Presse :**

Les mesures de publicité et d'information prévues à la procédure d'élaboration des SCoT ont été un premier niveau d'information de la population.

60838670_SBU

 **SCoT de la Haute-Gironde**

AVIS D’AFFICHAGE PUBLIC
Délibération de prescription de l’élaboration du SCoT de la Haute Gironde, fixant les objectifs poursuivis par le SCoT et les modalités de concertation

Par délibération en date du 26 novembre 2014, le Syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde a décidé de prescrire l’élaboration du schéma de cohérence territoriale de la Haute-Gironde, a adopté les objectifs poursuivis par le SCoT ainsi que les modalités de concertation qui permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l’importance et des caractéristiques du projet, au public d’accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l’autorité compétente.

Le périmètre du SCoT de la Haute-Gironde couvre les territoires des Communautés de communes et communes suivantes :

Communauté de communes de l’Estuaire (canton de Saint-Ciers-sur-Gironde) : Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Eyrans, Marcillac, Pleine-Selve, Reignac, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Palais-de-Blaye.

Communauté de communes du canton de Saint-Savin : Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Générac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Girons-d’Aiguevives, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Vivien-de-Blaye, Saint-Yzan-de-Soudiac, Saugon.

Communauté de communes du canton de Blaye : Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Cartelègue, Fours, Mazion, Plassac, Saint-Androny, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Seurin-de-Cursac, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul.

Communauté de communes du canton de Bourg : Bayon-sur-Gironde, Bourg-sur-Gironde, Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Trojan, Samonac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve.

Cette délibération sera affichée pendant un mois dans les mairies des communes et aux sièges des Communautés de communes comprises dans le périmètre du SCoT ainsi qu’au siège du Syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde à l’adresse suivante : Syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde, Maison des services au public, 32, rue des Maçons, BP 134, 33391 Blaye Cedex, tél. 05 57 42 68 90, e-mail : contact@pays-hautegironde.fr

28

SUD OUEST **Annon**
 sudouest-legales.fr

Announcements administratives et judiciaires

 **SCoT de la Haute-Gironde**
AVIS D’AFFICHAGE PUBLIC

Délibération de confirmation relative à l’élaboration du Schéma de cohérence territoriale de la Haute-Gironde et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Le syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde est engagé depuis 2014 dans l’élaboration de son Schéma de cohérence territoriale. Par arrêtés préfectoraux en dates du 10 mars 2017 (dissolution de la Communauté de communes de Bourg-en-Gironde) et du 18 décembre 2017 (retrait de la Communauté de communes Latitude Nord-Gironde), son périmètre a été modifié.

Le conseil syndical du syndicat mixte a confirmé par délibération du 1^{er} mars 2018, sur son périmètre actuel, les décisions prises dans sa délibération du 26 novembre 2014 prescrivant l’élaboration du SCoT et fixant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation, conformément aux dispositions prévues au Code de l’urbanisme.

Le périmètre du SCoT de la Haute-Gironde couvre aujourd’hui les territoires des Communautés de communes et communes suivantes : Communauté de communes de l’Estuaire (canton de Saint-Ciers-sur-Gironde) : Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Cartelègue, Etauliers, Eyrans, Marcillac, Mazion, Pleine-Selve, Reignac, Saint-Androny, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Palais-de-Blaye, Saint-Seurin-de-Cursac ; Communauté de communes de Blaye : Bayon-sur-Gironde, Berson, Blaye, Campugnan, Cars, Comps, Fours, Gauriac, Générac, Plassac, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Girons-d’Aiguevives, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Saugon, Villeneuve.

Cette délibération sera affichée pendant un mois dans les mairies des communes et aux sièges des Communautés de communes comprises dans le périmètre du SCoT, ainsi qu’au siège du syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde, ainsi qu’au siège du syndicat mixte du SCoT de la Haute-Gironde, maison des services au public, 32, rue des Maçons, BP134, 33391 Blaye Cedex ; tél. 05 57 42 68 90 ; email : contact@pays-hautegironde.fr

Un
afir
d’ir
cor
Tes
Ces
mai
voit
et le
opp
Le r
du ;
loca
Le m
terri
330t
serv
Un d
nées
Ande
à 17
Date:
Jaudi
Mard
Merc

Le Syndicat Mixte a également utilisé la presse pour informer la population sur l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, dès le lancement de la démarche.

La presse a été utilisée aussi pour informer la population de la tenue des réunions publiques et inviter les habitants à y participer. Les articles sur les débats en réunions publiques ont contribué à mettre en avant les enjeux du territoire auprès du grand public.

Les Blayais invités à débattre

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Une réunion publique sur le Scot de la Haute Gironde aura lieu jeudi

Sujet technique, mais combien de temps pour l'avoir dit et pour les populations qui vivent le Schéma de cohérence territoriale de la Haute Gironde (Scot) en cours d'élaboration depuis 2014 (à ne pas confondre avec celui du Cubzagais adopté il y a deux ans) et de définir ce qui est possible et organiser l'aménagement et le développement du territoire pour les quinze années à venir. Les élus ont été invités à la Haute Gironde le 20 mars à Blaye pour présenter et débattre des grandes orientations.



Les élus élaborent le Schéma de cohérence territoriale de la Haute Gironde (Scot) depuis 2014.

Contributions
Après le diagnostic du territoire, l'étape actuelle de l'élaboration du Scot est le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) auquel la population est invitée à prendre part par les élus et l'animation pour le venir du territoire. Il fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'aménagement et de développement durable. Le PADD définit le projet politique que...

Aménagement du territoire : la parole aux citoyens

RÉUNION PUBLIQUE Les habitants de la Haute Gironde ont été invités à débattre des grandes orientations du Scot de la Haute Gironde.

Le Scot de la Haute Gironde est un document d'aménagement et de développement durable qui définit les grandes orientations du territoire pour les quinze années à venir. Il fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'aménagement et de développement durable. Le PADD définit le projet politique que...

meilleures adresses
Dette locale...
Philippe Plasson, président de la Haute Gironde...

Les moyens de transports au cœur du débat

TERRITOIRE Les grandes orientations du Scot, présentées mardi soir aux citoyens, ont suscité de nombreux débats, surtout sur le volet mobilité



La préservation de l'environnement et la mobilité sont au cœur des grandes orientations du Schéma de cohérence territoriale (Scot).

Quelle que soit la situation, il faut aller dans le sens de la situation de la planète. Nous sommes très en retard sur cette question. Il faut développer les énergies renouvelables avec les panneaux photovoltaïques, la biomasse... Et les doléances ! Alors bien sûr, il y a des études à faire, mais je ne comprendrais pas qu'on me dise qu'il ne faut pas d'éoliennes parce que ça gêne le paysage. Il faut arrêter de faire de la démagogie !», s'est agacé Philippe Plasson, président de la Communauté de commune de l'Estuaire.

Denis Baldès, président du Scot et Alain Renard, directeur de la Cim (Commission locale d'information sur le Scot de la Haute Gironde) ont de leur côté fait remarquer que l'on trouvait déjà des éoliennes sur des parcs naturels. Enfin, à la question : « Le Scot peut-il être un outil juridique pour interdire le projet éolien ? », il a répondu que non : « Le Scot ne peut pas interdire une énergie renouvelable, la Région et le Département ont aussi leur mot à dire, le Scot est juste un élément parmi une chaîne de décision », a-t-on indiqué.

Désenclaver le territoire
Passé le sujet de l'éolien, les acteurs locaux sont revenus sur un autre dossier sensible : celui du désenclavement du territoire et des transports. Sans surprise, le rétablissement de la ligne de chemin de fer entre Blaye et Saint-Mariens a été une nouvelle fois défendue.

« Je lis sur votre présentation "à moyen terme", mais il n'est pas question de moyen terme, il va falloir 30 semaines pour réaliser cette voie et 26 millions d'euros, c'est vraiment accessible pour la Région ! Le projet est réalisable immédiatement », a réagi Jean-Jacques Chaillat, président de l'association Blaye-Bordeaux rail (BBR). D'autres en revanche, ont estimé ce projet peu rentable et souhaiterai plutôt des voies réservées aux bus.

Des liaisons fluviales et la mise en place d'un échangeur au niveau de Saint-Christoly ont également été évoquées. « Ne serait-il pas mieux de se concentrer sur un seul projet afin d'être plus efficace ? », a-t-on remarqué qu'il faut préciser nos projets », a répondu Denis Baldès tout en ajoutant qu'un rendez-vous avec la Région avant l'été serait bienvenu pour savoir quel projet celle-ci serait la plus à même d'accompagner. Il faut bien comprendre que notre territoire n'a pas son destin en main car il n'y a pas du tout les ressources financières, a résumé de son côté Philippe Plasson. Toutes les ressources ont été tout cas très notées et seront remplies à la Région. Celles-ci ont été un point sur le retour public sera organisé en septembre afin de faire un dernier point avant l'arrêt du projet prévu en décembre 2019 et sa mise en service prévue en 2020.

« Il faut désenclaver le Blayais »

Le Scot de la Haute Gironde est un document d'aménagement et de développement durable qui définit les grandes orientations du territoire pour les quinze années à venir. Il fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'aménagement et de développement durable. Le PADD définit le projet politique que...

Blaye et Blayais

La Haute Gironde prend son avenir en main

DÉBAT Quelle orientation prendra le territoire de Haute Gironde dans les vingt ans à venir ? Des préconisations sont avancées en matière de démographie, d'urbanisme et d'économie

Pierre Lascourrèges
p.lascourreges@sudouest.fr

Les Communautés de communes (CdC) de Blaye et de l'Estuaire ont décidé de travailler ensemble sur l'élaboration d'un Scot (Schéma de cohérence territoriale). Celui-ci fixe des objectifs et perspectives en termes d'aménagements d'ici 2040 sur un secteur qui couvre actuellement 35 communes et rassemble plus de 36 000 habitants. Suivant la procédure en cours, un document d'orientation et d'objectifs vient d'être rédigé et présenté en réunion publique, jeudi dernier, à la mairie de Blaye. Une trentaine de personnes, habitants et élus ont ainsi pu débattre sur la mesure des enjeux. Une enquête publique sera ouverte d'ici le mois de novembre et une approbation définitive doit être adoptée avant les municipales de 2020.

Des habitants et des emplois

« Le territoire se fixe pour objectif de gagner 7 000 habitants supplémentaires d'ici à 2040, avec près de 4 200 logements en plus », a indiqué Raymond Rodriguez, maire de Gauriac, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et du développement écono-



Le débat sur le Schéma de cohérence territoriale s'est tenu

mique à la CdC de Blaye. La répartition des nouvelles populations s'établira proportionnellement à la taille des communes.

Et même si ce point soulève quelques questions dans la salle, Denis Baldès, maire de Blaye, insiste sur la nécessité de réduire la surface des terrains constructibles à l'avenir pour ne pas consommer davantage d'espace. Il s'agit de préserver des zones agricoles et naturelles. Des terres pourront être récupérées pour faire du maraîchage en circuit court et développer des projets d'agriculture bio, notamment sur le secteur de la CdC de l'Estuaire.

L'autre objectif consiste à créer 3 700 emplois d'ici 2040, tout en réduisant les surfaces des zones économiques selon les mêmes règles que pour l'habitat. On ne construira pas de nouvelles zones com-

mérales d'ici 2033. On p densifier les zones existantes si que les centres-bourgs.

Le problème des mobilités
Reste qu'au-delà de ces préconisations subsistent quand Philippe Plisson, p de la CdC de l'Estuaire es rappeler que « la Métropole nue de récupérer la richi nomique et a tendance à à l'extérieur les popula plus pauvres ».

Dans la salle, plusieurs nants soulèvent le probl mobilités. Si l'idée d'c bande d'arrêt d'urgence route à la circulation de pas franchement convai sieurs voix sauront rapp cesser de rouvrir la lign min de fer Blaye-Saint Une habitante va jusqu'à

Le campus des métiers sera construit à Blaye

PROJET. C'est la principale information qui est ressortie de la dernière réunion publique sur le Scot (Schéma de cohérence territoriale) Haute-Gironde Blaye-Estuaire jeudi 20 juin. Denis Baldès et Philippe Plisson ont fait quelques annonces marquantes. Il faut se rendre à l'évidence: les enjeux environnementaux vont impacter concrètement nos modes de vie dans un avenir très proche



Denis Baldès a présenté le projet

En marge de la réunion, Lydie Barbad, directrice du campus des métiers et des qualifications « Maintenance en milieu sensible » a annoncé la construction du futur établissement: « Le campus existe déjà, mais n'a pas de site physique: il est accueilli actuellement au sein du lycée de l'Estuaire. La décision vient d'être prise. Il sera implanté à Blaye, 2000 m² de bâtiment sur un terrain de 10 000 m². On réfléchit aux bâtiments: salles de cours, logements étudiants, salle de séminaire, etc. ainsi qu'à des formations à proposer. Ce sera bac +3. Il y a un projet de formation du type « démantèlement de sites sensibles ». Sevesso et militaires... Nous aurons plus de précisions à l'automne ». On anticipe le démantèlement de la centrale nucléaire « vers 2040 », indique Denis Baldès, le président du Scot de la communauté de communes de Blaye.

La ligne Blaye-Saint-Mariens

Le projet de liaison ferroviaire intéresse toujours le territoire. Il est inscrit au Scot, mais il est toujours au point mort. Jean-Jacques Chaillot (président de l'association Blaye Bordeaux Rail) rétorque: « On pourrait avoir la ligne Blaye-Saint-Mariens en 30 semaines et avec 30 millions d'euros. » On l'a confirmé Denis Baldès. La Région ne nous répond même pas. Les autres solutions de mobilité sont évoquées par Philippe Plisson. « Ouvrir la bande d'arrêt d'urgence (BAU) sur la RN107. Oui, mais

on ne peut plus dire: « Pas d'éoliennes. Les Littoral. Article 121.12 du code civil. Aucune dérogation possible. » S'ensuit une discussion animée entre un chasseur immobilier et un Philippe Plisson agacé: « On se fait engueuler. Chacun a ses obsessions. Le train, les terrains, les éoliennes... On oublie notre travail et notre investissement. Le débat est vil et coloré, mais encore bon enfant. La volet économique du Scot ne se résume pas aux éoliennes. 3700 emplois sont à créer d'ici à 2040, en réduisant aussi de moitié l'augmentation des surfaces. On fait des bâtiments à étage. « C'est raisonnable », estime Philippe Plisson face à un élu dubitatif. Deux nouvelles zones d'activité sont prévues, sur la D137 et sur le futur échangeur de Saint-Christoly sur l'A10. Les panneaux solaires seront obligatoires sur les parkings et les toitures des entreprises. Quant aux commerces, pas de nouvelles zones commerciales d'ici à 2033. On privilégie les centres-bourgs. Les communes pourront acquérir des terrains, empêcher la réorientation d'un commerce ou le racheter. Quant au tourisme, la Route Verte se fera en partenariat avec les communautés de communes voisines de Charente-Maritime.

Plus de monde, moins de place

En 2040, plus 6000 habitants, 4150 logements, prévoit le Scot. Les annonces chiffrées sont théoriques et interdépendantes. L'échangeur de Saint-Christoly ou l'arrivée d'industries auront un impact sur la démographie. On ne sait pas non plus quels habitants vont arriver, socialement défavorisés ou non. « On passera de 2,4 aujourd'hui à 2,2 personnes par logement en 2040, précise Raymond Rodriguez, maire de Gauriac. De 2020 à 2033, on privilégiera l'installation dans

les petites communes, et de 2033 à 2040, on orientera les arrivants vers Blaye et les communes principales. En même temps, on diminuera de moitié l'augmentation de la surface habitée. On passera de 40 ha par an entre 2009 et 2019 à 20 ha entre 2020 et 2040, soit 400 ha de plus. » Une habitante, outrée, prend conscience des enjeux: « Les communes ne font plus ce qu'elles veulent? Si on démantège à la campagne, ce n'est pas pour se retrouver en ville? La réponse de Denis Baldès est sans appel: « Tous les sept ans, on sacrifie l'équivalent d'un département français pour construire 2000 m² pour un terrain, c'est fou. En 2040, ce sera 600 m². Fini le confort. On n'a qu'une planète ».

Plus de bio

Henri Plané, élu à Samonac, souhaite le maraîchage en circuit court pour alimenter Bordeaux. Denis Baldès répond favorablement: « On a inclus le terme « bio » dans notre document. On a voulu nous le faire entendre, mais on a tenu bon ». Philippe Plisson renchérit: « un gros maraîcher local nous a annoncé son passage en bio. Il distribue dans toutes les grandes surfaces de la région. Bio C'bon souhaite aussi s'installer chez nous et recenser des terrains de créoleries. C'est en discussion. Nous travaillons aussi à l'implantation de petits exploitants. On attend 120 emplois. Alain Gaudré, élu à Reignac, expose rapidement les aspects liés à la mobilité, au numérique, aux services et à l'habitat, tous sujets largement abordés dès l'introduction. C'était la dernière réunion publique. La rédaction du Scot sera terminée le 1er août, l'enquête publique aura lieu en novembre et décembre, puis le Scot sera approuvé officiellement début 2020. Le document de présentation est disponible sur: scothautegironde.fr.

Jean-François Chéreau

- Magazines communautaires :

Le Syndicat Mixte a utilisé également comme support de communication les magazines que les Communautés de communes diffusent auprès de leur population.



À la découverte du SCoT

Les élus des Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire ont accéléré la réalisation du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui devrait être définitivement approuvé en milieu d'année 2019.

Un SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents d'urbanisme des communes (PLU et cartes communales).



Un SCoT est aussi et avant tout la traduction d'une ambition et d'un projet fort pour le territoire qui se compose de 3 documents

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale,
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5 ha...).

Le rapport de présentation et le PADD se terminent. Les élus travaillent désormais sur la rédaction du document d'orientation et d'objectifs. **Un dossier à suivre sur www.scot-haute-gironde.fr**

URBANISME. En gestation depuis plusieurs mois, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de la Haute-Gironde sera lancé à l'automne prochain. Son élaboration devrait durer 3 ans. Le point sur les enjeux de ce projet de territoire.

Le Scot de la Haute Gironde sera lancé cet automne

Le 29 mars dernier avait lieu dans la salle Jacques Narbonne de St Martin une grande réunion d'information concernant le «Scot» de la Haute-Gironde.

Derrière le sigle un peu obscur de «Scot» - contraction de Schéma de cohérence territoriale - se cache un document d'urbanisme majeur.

Celui-ci a pour objectif de déterminer les grandes orientations et projets du territoire à long terme concernant aussi bien l'habitat que les transports, les déplacements des personnes et des marchandises, le développement économique, le développement durable ou les infrastructures. Tous ces aspects sont intégrés dans une réflexion globale, mis en perspective et donc, en cohérence.

Faire face à de nouveaux défis

«Une construction faite par le territoire, pour le territoire», soulignait le sous-préfet de l'arrondissement, Jérôme Burckel. Et qui, une fois élaboré, s'imposera à tous.

Actuellement dans sa phase préparatoire, le lancement du «Scot de la Haute Gironde» est imminent (2^e semestre 2013). «L'objectif - ambitieux - est de réaliser ce «Scot» en trois ans», annonçait Bernard Bournazeau, président du



Habitat, développement durable, infrastructures : tous ces aspects seront pris en compte dans le Scot.

Pays de la Haute-Gironde, sous la responsabilité duquel est placé le projet.

«Les territoires connaissent de grands changements et sont soumis à de fortes mutations», expliquaient les cabinets d'étude et d'avocats chargés d'en définir le cahier des charges.

Ne pas subir les dynamiques

«Ils doivent faire face à de nouveaux défis, par exemple des phénomènes de très forte périurbanisation, ou au contraire pour certains bourgs, à des besoins de revitalisation ; les zones rurales sont parfois confrontées à des effets d'isolement et d'enclavement», poursuivaient-ils.

L'intérêt d'un Scot est précisément de ne pas subir des dynamiques (par exemple la pression démographique), d'anticiper les changements et de se positionner vis-à-vis des territoires voisins.

Une fois le diagnostic du territoire posé, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera élaboré : il répondra aux objectifs en termes de développement économique, touristique et culturel, d'implantation commerciale et d'équipements structurants, de logements, de transports, de préservation des espaces agricoles, de l'environnement et des paysages. «Il traduira la stratégie et le projet politique pour le territoire», synthétisaient les intervenants.

Analyse environnementale

Puis un autre document sera rédigé : le DOO (document d'orientations et d'objectifs), qui fixera les règles d'organisation et d'urbanisation de l'espace. Un volet concernant l'aménagement commercial sera obligatoirement intégré au Scot, lequel sera soumis à une analyse environnementale afin d'évaluer l'impact des politiques publiques. Cinq étapes et autant de délibérations seront nécessaires pour approuver le Scot, dont le projet sera soumis à enquête publique.



Mode de transport, déplacement des personnes et des marchandises des axes de mobilité, essentiels pour le futur Scot.

Comprendre

DIX NEUF //

AMÉNAGEMENT. Avant la fin du 1^{er} trimestre 2016, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Haute-Gironde devrait avoir franchi le deuxième point d'étape de son processus : l'élaboration de son «*Projet d'aménagement et de développement durable*». D'ici-là, un débat avec la population sera organisé sous forme de réunion publique.

«*Tout le monde peut donner son avis sur le SCoT*»

Comprendre

Comment le territoire de la Haute-Gironde va-t-il évoluer dans les 15 ans à venir ? Quelles sont les tendances lourdes en matière de démographie, d'économie, d'habitat, de transport, d'espaces naturels ? Quelles sont celles qu'il serait souhaitable de freiner pour ne pas subir leurs conséquences, ou celles au contraire qu'il faudrait amplifier ? Quelles politiques doivent découler de ces choix ?

Deuxième phase lancée

D'ores et déjà le SCoT a fait l'état des lieux sur certaines problématiques durant la première phase de son élaboration : le Rapport de présentation qui contient «l'état initial

de l'environnement» et le «diagnostic territorial». Depuis la rentrée 2015, le SCoT est désormais engagé dans sa deuxième phase : le «projet d'aménagement et de développement durable» (PADD). Ce document doit poser le cadre fondateur et proposer la stratégie de long terme du SCoT, en réponse aux enjeux identifiés durant la 1^{ère} phase.

Un débat public organisé

L'ambition est de franchir cette nouvelle étape d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2016. En septembre et octobre dernier, deux séminaires ont été organisés. Ceux-ci ont réuni de nombreux partenaires institutionnels, acteurs et élus du territoire ainsi que les «personnes



publiques associées». Plusieurs thèmes ont été disséqués : la valorisation des ressources du territoire, ses vocations économiques, l'accueil de populations, les questions de mobilité... Début 2016 un débat sera organisé. «Il y aura au moins une réunion publique. Chacun pourra donner son avis sur le SCoT. Des registres permettent déjà de

consigner ses remarques. Des documents d'information sont disponibles dans les secrétariats de chaque intercommunalité, ainsi qu'au siège du SCoT à la Maison des services au public de Blaye et sur son site internet⁴», souligne Denis Baldès, président du SCoT.

(+) <http://scot-hautegironde.fr>

TERRITOIRE.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) finalise ses préconisations

Derrière le terme peu évocateur de SCoT se cache un document d'aménagement majeur qui a pour objectif de déterminer les grandes orientations du territoire à long terme (20 ans). Il concerne aussi bien l'habitat que les mobilités, le développement économique, l'environnement ou les infrastructures, tous ces aspects étant intégrés dans une réflexion globale, mis en perspective et donc, en cohérence.

Le SCoT de la Haute-Gironde, qui englobe les Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire, achève actuellement son DOO (Document d'orientation et d'objectifs) qui édicte les règles et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et ambitions que s'est fixés le territoire.

D'ici la fin de l'année, pour concerter la population, se tiendra une phase d'enquête publique, sachant que l'ambition est de finaliser le SCoT avant les élections municipales de mars 2020.

A titre d'illustration, figure parmi les objectifs du SCoT la réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et fores-

tiers. Dans un contexte de croissance démographique du territoire (+ 6 900 habitants à l'horizon 2040), le SCoT fixe des principes ambitieux pour limiter l'étalement urbain sur ces espaces. Et prône des modes de développement urbain économes en foncier : recentrage sur les centre-bourgs et les agglomérations ; requalification du parc de logements dégradés ; renouvellement urbain (par exemple, à Blaye la requalification de l'école St Romain en logements) ; densification urbaine avec le remplissage des dents creuses, etc.

Cet objectif va de pair avec le volet protection environnementale du SCoT qui délimite une trame verte et bleue, composée de réservoir et de corridors de biodiversité (forêts, marais, cours d'eau, zones humides, espaces naturels ou agricoles) où l'on évitera de réaliser des aménagements ou projets d'équipement. De même, le SCoT identifie la localisation préférentielle des commerces en recherchant la complémentarité entre les zones commerciales existantes et les centre-bourgs, dont il faut préserver la vitalité.

Chapitre 4 : L'apport de la concertation grand public et sa prise en compte

Synthèse des principaux apports de la concertation auprès du grand public et de leur prise en compte dans le SCoT

Thèmes	Principaux apports	Principales réponses apportées dans le cadre du SCoT
Environnement	Préserver les milieux et les paysages	Le SCoT HGBE définit à son échelle une Trame Verte et Bleue, que les PLU devront reprendre et préciser localement. Les fonctionnalités de la TVB devront être protégées et remises en bon état en cas de dégradation. Tout projet devra être évité dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (Prescription 1 du DOO). Cette prescription est complétée par d'autres mesures de protection plus spécifiques à certains milieux (zones humides, forêts rivulaires, espaces naturels et agricoles,...).
	Limiter les usages des pesticides (santé publique)	Le SCoT HGBE fixe un objectif de développement de l'agriculture biologique sur son périmètre (40% de la SAU en 2026 et 75 % en 2040) (Recommandation 3 du DOO).
	Ne pas développer l'éolien	Le SCoT HGBE facilite le développement de la production industrielle d'Énergies Renouvelables et de Récupération sur son territoire à partir de l'ensemble des sources d'énergies mobilisables. Il l'encadre aussi pour limiter son impact en matière de consommation d'espaces et d'atteinte aux milieux naturels, en appliquant les dispositions de la loi Littoral strictement sur les communes concernées et des mesures de protection des espaces retenus dans la Trame Verte et Bleue et dans la Trame Pourpre (viticole).
Mobilités	Faciliter l'accès à Bordeaux et les déplacements internes	Le SCoT HGBE détaille plusieurs orientations dans son DOO pour développer et améliorer les conditions d'accessibilité aux polarités proches, à la métropole et aux territoires voisins (Prescription 17), pour améliorer les mobilités internes, les faire évoluer vers plus de multi-modalité et de durabilité, et mieux intégrer ses enjeux dans la conception de l'aménagement et de l'urbanisme des villes et villages (Prescription 18).
	Réouvrir la ligne Blaye-Saint-Mariens	Pour ne pas obérer son éventuelle réouverture, le SCoT HGBE demande aux collectivités traversées par son tracé de conserver les emprises de la ligne ferroviaire Blaye/Saint-Mariens et de la protéger de toute urbanisation à proximité (Prescription 17 du DOO).
	Développer les mobilités douces	Le SCoT HGBE demande à ce qu'un plan de mobilité rurale soit élaboré pour organiser le développement des mobilités durables, et notamment des liaisons douces. Les documents d'urbanisme locaux devront préciser à leur échelle le maillage de liaisons douces à mettre en place, en amont du développement de nouvelles zones urbaines, en veillant à ce que les cheminements soient connectés avec les réseaux existants (liaisons douces, TC,...) et

		desservent les centres-villes/bourg et les équipements et services principaux. (Prescription 18 du DOO).
Economie	Développer l'offre de formation	Le SCoT HGBE ambitionne de développer l'offre de formations en synergie sur les deux principaux pôles du territoire dans ce domaine, Blaye et Reignac (CFA multisectoriels). Le document tient compte du projet structurant de Campus des Métiers et Qualifications sur la « Maintenance en environnement sensible » actuellement en réflexion.
	Développer l'emploi	Le SCoT HGBE ambitionne de développer à l'échéance de 2040 3 700 emplois supplémentaires sur son périmètre, en améliorant les conditions cadre de développement (mobilités, accessibilité numérique, offre de services et infrastructures économiques,...) et en appuyant son projet économique sur les filières locales valorisant les ressources territoriales (agriculture/viticulture, industrie de l'énergie, tourisme,...) et les services (économie résidentielle).
Agriculture/viticulture	Préserver le terroir viticole	Le SCoT HGBE demande aux documents d'urbanisme locaux de reprendre et préciser à leur échelle la Trame Pourpre viticole et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires à sa préservation. Les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les atteintes que pourraient occasionner la mise en œuvre de projets urbains sur le tissu viticole et agricole devront être établies et mises en œuvre (notion de compensation agricole) (Prescription 3 du DOO).
	Gérer les conflits d'usages entre les zones viticoles et urbanisées (en cas de changement de destination d'une parcelle)	Le SCoT HGBE prescrit de mettre en place des zones « tampons », d'au moins 20 mètres avec la plantation d'une haie de 3 mètres de haut minimum à terme et d'une bande enherbée, entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, et notamment viticoles (Prescription 3 du DOO).
Cadre de vie	Valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux	Le SCoT HGBE protège les paysages emblématiques (viticoles et estuariens) et les éléments patrimoniaux identitaires de son territoire (ex. Verrou Vauban sur l'estuaire classé Unesco), en conservant les points de vue remarquables et les panoramas depuis et sur ces sites, et en préservant la qualité architecturale de son patrimoine bâti indissociable des paysages qui l'entourent (Prescriptions 4, 5 et 6 du DOO).
	Développer et améliorer l'offre d'habitat pour accueillir des jeunes ménages actifs	Les objectifs de production de logements nécessaires à l'amélioration des parcours résidentiels des populations locales et à l'accueil de nouveaux habitants s'appuient sur la requalification du parc existant et la construction neuve dans une logique de diversification du parc et de mixité sociale (Prescription 21 du DOO).

Annexes

Annexe 1 : Exemple de compte-rendu de réunions publiques / apport de la concertation au projet

Réunion publique du 8 décembre 2016, MSP Blaye, 18 h30

La réunion publique s'est tenue à Blaye à la Maison des Services Publics.

Elle a rassemblé 36 personnes parmi lesquels des habitants, des associations et des acteurs économiques.

Rappel des objectifs de la réunion publique

- Présenter le territoire de la Haute Gironde
- Rappeler ce qu'est la procédure d'élaboration d'un SCoT, les étapes déjà réalisées et les possibilités de contributions offertes par la concertation
- Rappeler à la population les grands enjeux du territoire dégagés à l'issue de la phase d'état des lieux des caractéristiques, atouts, faiblesses et potentialités de la Haute Gironde
- Présenter les éléments de projets du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Territorial) proposés pour répondre aux enjeux et aux défis du territoire dans les 20 ans à venir
- Permettre au public de formuler des observations et des propositions.

Déroulé de la réunion

- Introduction par M. le Président du SCoT de la Haute Gironde – Denis Baldès
- Présentation de la démarche de SCoT, de son diagnostic et de son projet de PADD par David Chabot (cf. powerpoint de présentation joint)
- Echanges avec la salle
- Conclusion sur la suite du SCoT et de la concertation, mot de clôture de M. le Président du SCoT de la Haute Gironde – Denis Baldès

Compte rendu de réunion publique :

Nota

Ce compte-rendu reprend les remarques ou questionnements émis par les participants à la réunion au regard du diagnostic, du projet de PADD, ou de la démarche d'élaboration du SCoT de la Haute Gironde.

Ces remarques et ces questionnements font partie intégrante de la concertation publique de l'élaboration du SCoT.

Un bilan de la concertation sera établi à l'occasion de l'arrêt du projet de SCoT. Il précisera de façon globale et formelle, comment l'ensemble des remarques, questionnements, propositions ont pu enrichir le projet de SCoT et de quelle façon elles ont été prises en compte.

Thèmes du diagnostic	Avis et remarques du public
Attractivité économique/infrastructures de transports	<p>Le territoire compte de nombreux atouts qu'il conviendrait de mieux mettre en avant, à savoir le fleuve et la présence du port à Blaye, la voie ferrée au sud-est du territoire et les possibilités offertes par une réouverture de la ligne Saint-Mariens/Blaye, la création d'un nouvel accès autoroutier à Saint-Christoly de Blaye. L'afflux de population nouvelle sur les secteurs de Blaye et du Nord ne sera possible que si on améliore les conditions d'accessibilité à ces secteurs.</p> <p>Demain le TGV connectera Bordeaux à Paris en 2h, c'est un élément d'attractivité économique auquel il faut pouvoir se raccrocher.</p>
Risques naturels	<p>Les risques naturels sont une contrainte très forte pour le développement, notamment sur le secteur de Bourg.</p> <p>La prise en compte de l'aléa mouvement de terrain par un PPRMT (Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain) pose également une problématique forte sur les logements. Le classement en zones rouges qui sont croissantes entraîne une perte de valeur des habitations et des obligations de responsabilité et de contrôle pour les propriétaires. Cela contribue notamment à la déqualification du bâti et à sa vacance.</p> <p>Le SCoT doit prendre en compte ces contraintes et doit pouvoir apporter des réponses dans le domaine.</p>
Déplacements	<p>L'amélioration des conditions de mobilité pour les liaisons internes au territoire doit également être inscrite dans les orientations du PADD. Les transports et les déplacements ne doivent pas uniquement être améliorés pour les grandes liaisons vers Bordeaux.</p>
Modes doux	<p>Le territoire manque de pistes cyclables sécurisées, de voies douces. C'est un élément qu'il faut intégrer ou renforcer dans le projet.</p>
Trame verte et bleue	<p>Le territoire compte une zone humide importante au nord du territoire. Cette zone humide est un élément important de la trame verte et bleue. Il s'agit également d'un facteur important de la qualité du cadre de vie et un atout économique pour les activités créatrices d'emplois dont elle est le support (agriculture, tourisme de nature, chasse...).</p> <p>Qu'en est-il des projets éoliens sur ce secteur ? La mise en œuvre d'un tel projet serait dommageable et interférerait avec les enjeux de préservation de la qualité cadre de vie, de la biodiversité et d'une identité rurale forte.</p> <p>Comment sont pris en compte les périmètres NATURA 2000 dans le SCoT, s'agit-il d'une protection ?</p>
Activités de loisirs	<p>Le SCoT fait-il référence aux activités telles que la chasse dans son diagnostic ?</p>

	Le PADD devrait prendre en compte dans ses orientations la valorisation des activités traditionnelles et rurales comme la chasse et les synergies de ces activités avec la nature.
--	--

Orientations du PADD	Avis et remarques du public
Objectifs de développement	Les objectifs de développement doivent impérativement prendre en compte la question des risques. Certains secteurs ont des capacités d'accueil limitées de ce fait.
	Les objectifs proposés en matière d'accueil posent question. Il s'agit d'un véritable tournant pour l'avenir, probablement d'un passage des villages à la ville. Souhaitons-nous vraiment garder notre caractère rural, notre identité ?
	Il y a des poussées démographiques inévitables avec la proximité de la Métropole Bordelaise. Il faut pouvoir les anticiper et faire évoluer le territoire.
Orientation n°1 : L'organisation multipolaire de la Haute Gironde intégrée à son environnement et à ses fonctions	<p>Il manque au projet une ouverture et une ambition de collaboration avec les territoires limitrophes et notamment ceux situés au Nord. Pour le moment, le projet est trop tourné vers la métropole bordelaise alors que des ressorts de développement existent très certainement dans les coopérations avec la Charente-Maritime.</p> <p>Le développement culturel, notamment auprès de la jeunesse, doit être un élément important du projet. Il en est absent. Les fonctions culturelles portées par les équipements et les associations contribuent à l'attractivité du territoire et à son rayonnement.</p> <p>Le projet intègre dans ses orientations la lutte contre le mitage des espaces par l'urbanisation et le travail sur les formes urbaines. Les orientations en faveur de formes urbaines plus compactes doivent intégrer la nécessité du respect des identités, du patrimoine et du cadre de vie.</p>
Orientation n°2 : La nécessaire création de richesses sur l'espace du SCoT fondée sur une identité rurale renforcée autour de ses avantages comparatifs	<p>Le PADD doit davantage mettre en valeur les spécificités viticoles du territoire. La vigne est en Haute Gironde un des piliers de l'économie, c'est son « activité industrielle ».</p> <p>Il serait intéressant de renforcer les orientations en faveur de la valorisation des ressources sylvicoles (mobilier, bois/énergie, construction). Cette opportunité économique doit être un élément du projet.</p> <p>Le PADD ne met pas assez en valeur l'atout économique et d'attractivité que représente le patrimoine, les savoirs-faires locaux et les activités culturelles sur le territoire. Ces composantes constituent des éléments forts d'animation du territoire et participe à la qualité et au</p>

	développement de l'offre touristique. Il est nécessaire de mettre en lien les sites notamment par des parcours ou des sentiers de randonnées et de mettre en place une politique cohérente et coordonnée de valorisation et de soutien à ces activités au sein d'un projet économique touristique à l'échelle de la Haute Gironde
Orientation n°3 : Concilier développement de la Haute Gironde et exigences environnementales	Le PADD souligne les problématiques de santé publique provoquées par l'utilisation des pesticides dans les espaces agricoles et viticoles. L'orientation proposée en faveur d'une meilleure cohabitation entre l'habitat et les activités viticoles va dans le bon sens mais doit être renforcée.
	Le PADD prend-il bien en compte la problématique des risques technologiques et notamment nucléaires ?